OQ/HO

## **BURKINA FASO**

Unité- Progrès- Justice

DECRET N° 2011-<u>656</u>/PRES/PM/MS/ MASSN portant abrogation du décret n° 2007-078/PRES/PM/MS du 14 février 2007 portant modification du décret n° 2001-510/PRES/PM/MS du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Vin CFN: 0472

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n° 2001-510/PRES/PM/MS du 1<sup>er</sup> octobre 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles au Burkina Faso;

VU le décret n°2011-072/PRES/PM/SGG-CM du 24 février 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

Sur rapport du Ministre de la santé;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mai 2011;

ARTICLE 1:

Est abrogé le décret n° 2007-078/PRES/PM/MS/MASSN du 14 février 2007 portant modification du décret n° 2001-510/PRES/PM/MS du 1<sup>er</sup> octobre 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles au Burkina Faso.

## ARTICLE 2:

Le Ministre de la santé et le Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 septembre 2011

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale

Schemough

Clémence TRAORE/SOME

Le Ministre de la santé

Adama TRAORE